



Chèque sans provision accepté par ma banque

Par **chimayx**, le **19/10/2010** à **13:36**

Bonjour,

Je me pose une question à propos de la situation dans laquelle je me trouve actuellement avec ma banque:

Au mois de septembre, j'ai émis un chèque sans provision (je pensai que mon compte serait approvisionné par un virement, mais qui a pris du retard).

Le montant de ce chèque dépassait largement toutes mes autorisations de découvert. Pourtant, mon banquier a pris la décision, sans me consulter, d'accepter le paiement de ce chèque. Mon compte se retrouve donc largement débiteur, et je n'ai pas la possibilité de le renflouer.

Ma question est la suivante: étant donné que le banquier a pris lui même cette décision d'accepter ce chèque quand il aurait dû le rejeter, est-il le seul responsable de la situation et y a-t-il un risque pour moi? Peut-il exiger le renflouement du compte ou bien puis-je laisser la situation en l'état?

Merci de votre aide.

Par **chaber**, le **19/10/2010** à **13:54**

Bonjour,

Votre banquier aurait très bien pu rejeter le chèque pour provision insuffisante, prélever des frais d'un montant assez lourd variable selon les banques et vous faire fiché, ce qui inclut suppression de chèquier et de carte bleue.

Vous ne devez pas faire la position de l'autruche qui aggravera le cas. Au contraire prenez rendez-vous pour tenter de trouver avec votre banquier la meilleure solution pour vous sortir de cet engrenage.

Par **mimi493**, le **19/10/2010** à **14:28**

Il a été plutôt sympa (faire un chèque sans avoir, à ce moment précis, le compte approvisionné est un délit) et vous voulez lui rejeter la faute de votre inconséquence. C'est gonflé.

De plus, il me semble que rejeter le chèque n'est pas une obligation pour la banque.

Ce virement a bien dû arriver depuis le temps, non ? Si non, allez voir votre banquier.